



DISPOSITIF Nos Talents Sur Scène

Pratiques en amateur – Aides à l'Émergence - Musiques Actuelles

APPEL À PROJET

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la Charte ScAMA associant le FIL, le Département de la Loire et la Ville de Saint-Étienne. Ce document, approuvé par les instances délibérantes de la Ville le 28 novembre 2016 et celles du Département de la Loire le 19 décembre 2016, pose les enjeux communs suivants :

- *Améliorer l'accompagnement, la valorisation des pratiques amateurs des groupes et artistes seuls dans le domaine des musiques actuelles,*
- *Construire une offre pédagogique adaptée à la réalité et aux besoins des nombreux groupes de musiques actuelles de la Ville et du Département,*
- *Mutualiser les ressources, les compétences et les moyens mobilisables par le FIL, la Direction des affaires culturelles de la Ville de Saint-Étienne et le Département de la Loire,*
- *Mobiliser autour des pratiques amateurs et de l'émergence artistique, les institutions d'enseignement artistique, les structures associatives d'accompagnement et les intervenants artistiques du bassin stéphanois,*
- *Améliorer l'information à destination des groupes et musiciens du bassin stéphanois,*
- *Favoriser la coopération et la solidarité entre petites structures et établissements culturels.*

Le plan de mandat 2020-2026 porté par la Ville de Saint-Étienne, affiche la volonté de promouvoir l'innovation artistique et culturelle sous toutes ses formes avec l'ambition de faire de Saint-Étienne une pépinière nationale de talents. Aussi, la Ville oriente-elle son soutien à la création artistique vers un objectif premier de permettre à des artistes émergents, professionnels mais encore fragiles, d'accéder à une plus grande reconnaissance par les pairs, les industries culturelles et les programmeurs et ainsi de consolider leur parcours professionnel.

En amont de cette phase d'émergence et en complémentarité avec ses autres dispositifs d'aide, la Ville souhaite, aux côtés de ses partenaires et à l'échelle du Département de la Loire, valoriser et accompagner la pratique musicale relevant des pratiques en amateur. Nos Talents sur Scène est un dispositif dont l'ambition est de répondre à ces enjeux.

La Ville de Saint-Étienne lance un appel à projets permettant de répondre aux enjeux suivants :

- **Repérer les groupes amateurs issus du Département de la Loire.**
- **Proposer, à l'issue d'une sélection, des concerts de repérage**
- **Proposer aux groupes repérés des parcours d'accompagnement : résidence, enregistrement en studio, coaching projet, captation vidéo.**
- **Proposer aux groupes repérés, avec l'appui des partenaires mobilisés, des concerts.**
- **Les groupes éligibles à candidater au dispositif de repérage « Nos Talents sur Scène », devront être composés en majorité de musiciens amateurs dont au moins un des membres est résidant ou scolarisé dans la Loire.**
- **Les groupes autorisés à candidater ne devront pas avoir été repérés par les acteurs professionnels locaux.**
- **En conformité avec la Charte Scama, le porteur de projet devra intégrer un nombre significatif de partenaires, membres du Jury : salles, labels, médias, festivals, structures d'enseignement. La représentation du monde universitaire est souhaitée.**

Conditions pour répondre à cet appel à projet

- Être implanté à l'échelle locale et avoir une solide connaissance de l'écosystème des musiques actuelles
- La structure déposant le projet devra être à but non lucratif
- Proposer un projet en phase avec les grands axes énoncés ci-dessus
- Disposer de la capacité technique et de la légitimité permettant de mettre en œuvre son action à l'échelle du Département de la Loire et de la Ville de Saint-Étienne.

Fonctionnement général

- Les structures souhaitant répondre à cet appel à projet devront transmettre à la Ville les éléments suivants :
 - Une note descriptive de son projet détaillant les enjeux, les modalités de mise en œuvre, le cas échéant en proposant un règlement intérieur. Cette note devra notamment préciser le rôle des partenaires mobilisés sur le projet proposé.
 - Un budget prévisionnel détaillé.
 - Le dépôt d'une demande de subvention sur la plateforme dématérialisée de demande de subvention

Critères d'appréciation

- Capacités à fédérer les acteurs des musiques actuelles à l'échelle du Département de la Loire.
- Capacités à apprécier les enjeux liés au développement des parcours des musiciens, de l'amateur au professionnel
- Capacités organisationnelles : régie générale, organisation de Jury,
- Implantation sur le territoire et connaissances de l'écosystème local des musiques actuelles

Dates limites pour le dépôt des dossiers complets

La date limite de retour des projets est fixée au 1er Octobre 2023

Pièces à fournir :

- Le dossier dématérialisé à déposer sur la plateforme de demande de subvention via le lien ci-dessous : [La vie associative locale | Site Internet de la ville de Saint-Étienne](#)
- La note détaillant le projet proposé
- Les documents attestant des engagements des différents partenaires mobilisés sur le projet proposé.
- Le budget prévisionnel du projet proposé
- Une note présentant la structure portant le projet
- Les pièces complémentaires demandées sont à adresser soit :
 - Par courrier postal à : Marc Védrine - Hôtel de Ville - Direction des Affaires culturelles - BP 503 - 42007 Saint-Étienne cedex 1
 - En main propre à la Direction des Affaires Culturelles - 20 rue de Tarentaise - 4^e étage – bureau 411
 - Par mail à : marc.vedrine@saint-etienne.fr

Pour toutes informations complémentaires : Marc VEDRINE

Marc VEDRINE : Direction des affaires culturelles

Tél : 04 77 48 76 16 - marc.vedrine@saint-etienne.fr